

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 07 juillet 2014

OBJET

**24 – REGLEMENT INTERIEUR DE L'ACCUEIL PERISCOLAIRE
DE L'ECOLE PRIVEE SAINTE-THERESE**

N° 2014-07-25

NOMENCLATURE : 8/5/1

L'an deux mille quatorze, le sept juillet à dix neuf heures,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le seize mai 2014, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alain ROYER, Maire.

Présents :

Alain ROYER, Catherine CADOU, Frédéric CHAPEAU, Elisa DRION, Gwénola LEBRETON, Mickaël MENDES, Catherine HENRY, Florence CABRESIN, Damien CLOUET, Magali LEMASSON, Philippe LEBASTARD, Michel RINCE, Yvon LERAT, Catherine RENAUDEAU, Isabelle GROLLEAU, Lionel BROSSAULT, Valérie ROBERT, Marie-Madeleine REGNIER, Emmanuel RENOUX, Soumaya BAHIRAEI, Jean-Pierre TUAL, Joëlle CHESNAIS.

Excusés :

Gilles RANNOU donne pouvoir à Alain ROYER
Jean-Claude SALAU donne pouvoir à Frédéric CHAPEAU
Thierry GICQUEL donne pouvoir à Mickaël MENDES
Chantal PERRUCHET donne pouvoir à Damien CLOUET
Martine MOREL donne pouvoir à Joëlle CHESNAIS
Alain BLANCHARD donne pouvoir à Emmanuel RENOUX

Nombre de membres :

en exercice.....28
présents.....22
ayant un pouvoir...6
votants.....22

Délibération

Rapporteur : Madame Gwénola LEBRETON

Un nouveau site d'accueil périscolaire est mis en place sur l'école privée Sainte-Thérèse.

En raison de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires à la rentrée 2014, le règlement intérieur de cet accueil périscolaire a été établi aux mêmes conditions que les accueils périscolaires existants sur les écoles publiques, à savoir :

- De 16h05 à 16h30 : Temps récréatif
- De 16h30 à 17h15 : APE ou APS

Facturation sur le temps supplémentaire :

- 16h05 à 16h30 : gratuit
- 16h30 à 17h : tarification à 50 %
- 17h à 18h45 : tarification à 100 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à la majorité de 22 Voix pour (6 élus ne prennent pas part au vote) décide :

- D'ADOPTER le règlement intérieur de l'accueil périscolaire de l'école privée Sainte-Thérèse.

Pour extrait conforme,

Le 07 juillet 2014

Le Maire,

Alain ROYER en préfecture
044-214402091-20140707-DE24-2014-07-07-
DE
Date de télétransmission : 11/07/2014
Date de réception préfecture : 11/07/2014

Publié le 07/07/14